

Robi Morder. *Revendications-négociations: débat et pratiques dans le mouvement syndical étudiant en France (1976-1989)*,
DEA de science politique sous la direction de M. Dobry, Paris 10 Nanterre,
1989. (Extraits)

**V/ L'INTERVENTION DES "INORGANISES" :
"AUTOORGANISATION" ET REVENDICATIONS
[...] "l'auto-organisation"**

Nous ne ferons qu'introduire quelques éléments à cette question qui fait l'objet de débats dans les syndicats. Dans l'après 68, les "coordinations" seront impulsées par , les "mouvementistes", en 1971 dans les lycées, en 1973 dans les lycées et les Universités, et sont devenues une des éléments du "répertoire d'action collective" des mouvements de jeunes scolarisés (2). Derrière cette impulsion, deux motivations, une première d'ordre "programmatique" (principe de comités de grève élus et révocables, se coordonnant, défendus par ces courants) et une deuxième plus tactique : ne disposant pas d'organisation syndicale, se situant en dehors de celles-ci, les militants étaient d'autant plus partisans de telles formes d'organisation des luttes qu'ils refusaient toute légitimité aux syndicats étudiants existant. En janvier 1976, le MARC, qui veut lui aussi arriver à une "coordination nationale" dès que le mouvement contre le deuxième cycle sera engagé", constate toutefois : *"L'UNEF s'isole du mouvement car elle veut garder l'initiative tout en proposant des comités d'action dans un premier stade de la lutte (...) La LCR veut lancer à partir de la mobilisation contre la réforme une coordination nationale des comités d'action en vue de construire l'organisation politico-revendicative unitaire et permanente"* (3). En 1976, mouvementistes et syndicalistes mouvementistes vont se lancer dans la mise sur pied de la coordination nationale qui appelle à la grève générale dès le 10 avril, pendant que l'UNEF renouveau, qui apparaissait *"comme l'une des organisations les plus en pointe (...) Le 28 février elle organise des "Etats Généraux des luttes étudiantes"(...)"* exprime la plus grande réticence" (4). Elle "marque ses distances par rapport au mouvement qui tout à la fois s'étend sous l'impulsion des inorganisés et des autres organisations" (5). Face à la coordination, les deux courants syndicalistes-réalistes doivent se positionner. La plus importante des deux, l'UNEF renouveau, accepte ouvertement de négocier avec

le gouvernement et, estimant avoir obtenu "certains reculs", s'en remet "à la base" : *"Il appartient aux étudiants, à eux seuls, de décider des formes de leur action. C'est pourquoi aucun mot d'ordre national plaqué sur la réalité de chaque faculté ne saurait avoir d'efficacité"* (6)... passant au dessus de la coordination. Pour elle, *"des formes de structures provisoires telles que les coordinations nationales, les Assemblées générales (...) visent à suppléer cette absence de syndicalisation massive"* (7). Le même thème est repris 14 ans plus tard : *"toute initiative, toute lutte peut dans certains endroits se passer des syndicats nationaux, notamment là où ils ne sont pas implantés"* (8). C'est une conception, celle qui "compose" avec des structures qui occupent l'espace qui revient à un syndicat. A l'opposé, *"AG, comités de grève, coordination. Même dans le cas où le syndicat regrouperait 100% des étudiants, l'auto-organisation est nécessaire"* (9). L'UNEF unité syndicale n'est pas loin de partager cette vision : quand il y a grève, il faut des assemblées générales, des comités de grève. Mais le syndicat conserve sa part de "représentativité". S'il est présent et soutient les coordinations, il se considère comme devant être associé "ès-qualité" à elle. *"Le 19 avril 1976, l'UNEF US propose la réunion commune pour une délégation unitaire à l'UNEF renouveau, au Collectif national provisoire des comités de grève"* (10). Syndicat et comité de grève sont sur un pied d'égalité. Et, à la différence de l'UNEF renouveau, l'UNEF us - qui a rencontré le Ministre et tire aussi le bilan de "reculs", *"souligne le rôle joué par l'UNEF tandis que partout existaient des comités de grève (...) tandis que s'était constitué un comité national des comités de grève, l'UNEF seule a pu exiger des pouvoirs publics qu'ils reconnaissent le caractère de représentativité de ces organismes (...) L'UNEF a d'emblée reconnu les organismes dont les étudiants se sont dotés. Mais elle n'a pas cessé pour autant d'agir comme syndicat pleinement responsable"* (11). En 1986, la minorité reproche à l'UNEF ID son manque d'apparition - ses prises de position ne sont connues que par la voix de son Président. L'UNEF

solidarité quant à elle éditera plusieurs tracts nationaux et localement pour donner ses positions. Pour les mouvementistes, et pour les syndicalistes mouvementistes, dans la grève la légitimité appartient seulement aux assemblées générales et coordinations, chaque composante n'étant qu'une composante de la coordination.

[...]

Les mouvementistes accordent plus d'importance à la forme qu'au contenu de "l'auto-organisation", plutôt limité à la "détermination des actions" qu'à celle des revendications. La fonction étroitement mobilisatrice d'une revendication centrale ne les incite pas à développer, promouvoir largement cette discussion et surtout la synthétisation entre revendications locales et revendication (s) nationale (s), sauf quand les premières ne font qu'illustrer la seconde, la préciser. . Ils ne tentent pas de freiner cette discussion quand elle apparaît, d'autant que la discussion de plate-formes locales est un moyen "pédagogique" de maintenir une activité, "d'occuper" les étudiants par des discussions par ailleurs souvent théoriques. De toutes façons, puisque la négociation n'est pas envisagée, seul compte le "mot d'ordre" qui mobilisera. . . En 1976, si les coordinations nationales ont discuté de plate-formes, celles-ci revêtaient un aspect assez idéologique et abstrait. *"Points négatifs : les coordinations nationales n'ont jamais débouché sur une plate-forme clairement revendicative. Cela est du principalement aux AG successives de 4 heures minimum incapables de prendre d'autres décisions que celles d'élire un comité de grève et les délégués pour les coordinations"* (18). Les plate-formes semblent être une sorte de "supplément d'âme", sans fonction dans la mobilisation, d'autant que la formulation de revendications "propositionnelles" implique... une réflexion sur une tactique de négociations que les coordinations se refusaient à envisager. *"La séparation d'entre les coordinations et le mouvement lui-même tient moins à la forme de l'organisation qu'à ce qui en est ressorti comme propositions (...) de la question des examens en 1976, la coordination n'a que peu parlé (...) à aucun moment elle ne s'appuyait sur la réalité de la lutte pour synthétiser toutes les expériences et pour avancer un plan de revendications, une tactique de négociations"* (19). Pour les syndicalistes-mouvementistes, en effet, mobilisation, revendications en positif, négociations, présence et action institutionnelle

s'articulent. Cette "culture revendicative" qui appartenait également à l'UNEF-renouveau, était toutefois largement minoritaire. L'UNEF renouveau rejettait l'autoorganisation. Les syndicalistes mouvementistes, nous l'avons vu, étaient structurellement faibles. L'UNEF US, quand elle n'était qu'une minorité de l'UNEF, affirmait pourtant en 1970 : *"Nous, 800 militants de l'UNEF, affirmons : l'UNEF doit convoquer la Conférence nationale des étudiants. Dans toutes les facultés, doivent se réunir les assemblées d'étudiants, définissant les revendications, les mots d'ordre, les moyens d'action"* (20). Quand cette minorité devint syndicat, UNEF-US, elle n'appliqua pas cette orientation mais celle plus classique ainsi que nous l'avons remarqué.

(1) A. MONCHABLON, op. cit., p. 146.

(2) D. LESCHI, contribution à l'étude des mouvements lycéens 1968-1973, les stratégies syndicales dans le mouvement étudiant : l'UNEF ID et le mouvement de novembre décembre 1986, op.cit.

(3) Compte rendu du Conseil national du MARC du 31 janvier 1976, Situation, février 1976.

(4) D. LESCHI, Les stratégies syndicalesop. cit.

(5) TOURAINÉ et alii, Luttes Etudiantes, Seuil., p. 25.

(6) Communiqué du Bureau national de l'UNEF (renouveau), 5 mai 1976, in RENE MAURICE, L'UNEF ou le pari étudiant, Ed. Sociales, p. 137.

(7) idem, p. 59-60.

(8) Texte préparatoire au 72ème congrès de l'UNEF solidarité, novembre 1972.

(9) ROBI, "Le sens de notre combat syndical", Cahiers Reconstruction Syndicale N° 3, mars 1981.

(10) D. SIFFERT, rapport d'activité, 63ème congrès UNEF-US, novembre 1976.

(11) Idem.

(18) Supplément à Luttes Etudiantes N° 2, avril 1976.

(19) P. GRASSIN, R. MORDER, "Reflexions sur le mouvement étudiant", Cahiers Reconstruction Syndicale N°1, Octobre 1980.

VIII/ LA NEGOCIATION COMME COUP

[...] En 1976, la question de la négociation divise officiellement le mouvement de grève et la coordination. C'est en conséquence de manière assez "légipide" que l'on peut voir quels coups se sont joués, et ce que la (les) négociations visaient au delà de l'objectif intrinsèque, puisque la question de la négociation elle-même amène à poser le problème de la scission de la coordination et même de la question de la poursuite ou non de la grève.

Tous les courants adoptent la même revendication au point de départ : retrait des décrets de réforme des deuxièmes cycles universitaires. Mais tous les courants ne sont pas d'accord sur la forme de lutte (la grève générale) et la structuration (coordination). Nous le savons, au printemps la

grève est considérée comme générale, et une coordination nationale se met en place, tous les courants y participent, un bureau est élu. Tout le monde est favorable à une rencontre avec le gouvernement, mais pas à une "négociation". La majorité de la coordination est pour une rencontre publique, télévisée. Si celle-ci avait été obtenue, le "coup" aurait consisté d'une part à forcer le Ministère à reconnaître la coordination comme interlocuteur (et par conséquent asseoir sa légitimité à l'intérieur même du mouvement des étudiants en limitant la marge de manœuvre des deux UNEF qui sont "dedans/dehors"), et de "contraindre" le Ministère à annoncer son choix : "capitulation" ou non, et donc de permettre une "radicalisation" idéologique, politique anti-gouvernementale au delà de la réforme du deuxième cycle *"Faire céder le pouvoir. PAS DE COMPROMIS"* (51). Il est certain également que de son côté, le gouvernement aurait pu, en acceptant une telle rencontre, pu tenter de démontrer que c'est la coordination qui refusait une discussion, une négociation, puisque la même coordination expliquait que sa plate-forme n'était pas discutable avec les autorités *"La coordination de Toulouse soumet aux assemblées générales une plate-forme de revendications offensives qui sera discutée avec les travailleurs"* (52)

Ce sont d'autres coups qui vont se jouer entre les deux UNEF et le Ministère. En refusant de reconnaître la coordination, le Ministère accepte de discuter avec les UNEF qui voient ainsi leur fonction "représentative" reconnue, compensant la perte de leur fonction "organisatrice (ou gestionnaire)" de la lutte qui est passée du côté de la coordination *"Lorsque le 12 février dernier (Saunier-Séité) était au grand jour son incompétence et sa désinvolture en face des dossiers graves des étudiants, nous l'avions mise en garde en vain. Madame Saunier Séité au du depuis s'en mordre les doigts"* (53). Coup pour les deux camps : le Ministère n'est pas "fermé" au dialogue, mais c'est la coordination (le Ministère veut bien discuter avec ceux qui le veulent vraiment). Les deux UNEF affirment leur fonctionnalité syndicale. "Contre-coup" pour ceux qui veulent constituer une "gauche étudiante" qui ne soit pas un syndicat mais un mouvement politique "de masse" "anti-réformiste", exclure les deux UNEF d'une coordination dont elles contestent en partie la légitimité, puisqu'elles ont un pied dedans, un pied dehors *"Quant aux organisations qui négocieraient*

de façon séparée avec le pouvoir, elles s'exclueraient d'elles-mêmes des instances démocratiques du mouvement. Nous dénonçons dans ce cadre les deux UNEF (54).

Mais l'existence de deux UNEF et leur commune conception syndicale de la négociation comme étape nécessaire, sinon comme objectif, les constraint à des coups différents permettant leur différenciation. L'UNEF unité syndicale ne conçoit sa négociation que comme "exploratoire", puisque sa position officielle c'est que seules les assemblées générales et la coordination peuvent se prononcer sur les conclusions à tirer des propositions gouvernementales *"L'UNEF, soucieuse de l'unité des étudiants et de la démocratie, rendra compte de sa délégation dans les AG (...) devant le Comité national provisoire de la coordination (...) comme celui-ci le lui a demandé"* (55). D'un côté, elle ne rompt pas le cadre de la coordination (elle ne prétend parler qu'en son nom propre et non représenter tous les étudiants), et elle laisse à la coordination le soin de gérer le problème ardu de l'appréciation des résultats et des conclusions à tirer de la situation existante, comme elle pourra reprocher à la majorité de la coordination son inefficacité et son absence de prise de responsabilité. D'autre part, elle compte profiter de la situation universitaire pour "relancer" la conférence des associations étudiantes *"Ne faut-il pas tirer la conclusion que les moyens n'ont pas été donnés à la CAE pour jouer son rôle consultatif"* (56). Certes, elle demande que la coordination y soit présente, mais elle vise plus loin. Si grâce à la mobilisation la C.A.E. se réunit à nouveau, la coordination y siégerait - pour peu qu'elle l'accepte - que tant que durera la grève, alors que l'UNEF unité syndicale est une organisation permanente *"L'UNEF seule a pu exiger des pouvoirs publics qu'ils reconnaissent le caractère représentatif de ces organismes (...) mais elle n'a pas cessé pour autant d'agir comme syndicat pleinement indépendant"* (57)..

L'UNEF renouveau quant à elle, présente dans la coordination pour des raisons conjoncturelles dues à la pression de la réalité, profite du "coup" de sa négociation pour s'en retirer. Membre déjà du CNESER, le mouvement lui permet de surcroît d'être reçue, donc elle aussi légitimée, par les autorités *"Il semble au gouvernement plus "honorables" s'il doit reculer de le faire devant les représentants des Présidents d'université que devant ceux de l'UNEF et du SNESUP (...)*

Finalement Saunier Séité cède sur 5 points très importants du projet. Et ces reculs nous seront confirmés lors des discussions qui se tiendront dès le 29 avril, entre les représentants de l'UNEF et du SNESUP et du Secrétariat d'Etat aux Universités. En effet (...) nous ne pouvions négocier "par procuration", fut-elle donnée aux Présidents. C'est pourquoi nous avons maintenu notre exigence d'être reçus... et obtenu satisfaction promptement" (58)..

Ayant des élus dans les Conseils d'université (à la différence des autres courants), les concessions faites au cours de ses négociations avec le Ministre lui donnent les moyens institutionnels de tenter de bloquer (en commun avec le SNESup) l'application du décret puisque les Conseils ont un rôle important à jouer en matière de demande d'habilitations. Elle est donc en mesure d'apprécier avec sa stratégie, ses moyens, ses positions institutionnelles les effets et conséquences des modifications gouvernementales. Les lieux d'affrontement, de conflit, vont donc se dénationaliser au niveau de chaque unité administrative *"Ne pas mythifier l'action"* (59), *"Des formes de lutte variées"* (60). Bien évidemment, le même résultat obtenu par l'UNEF unité syndicale ou par la coordination ne pouvait être apprécié de la même manière, seul l'abandon total du décret pouvait les satisfaire. Ce qui pour l'UNEF renouveau relèvera ensuite de l'activité routinière (des élus notamment), représenterait une activité de mobilisation permanente pour ceux qui ne disposent pas d'élus (pétitions, délégations massives, débrayages systématiques dont chacun sait qu'ils ne sont pas possibles en permanence).

C'est en réalité la majorité de la coordination, à savoir la LCR, qui se trouvera dans la position la plus difficile. Chacune des deux UNEF a pu, peu ou prou, au travers de ces différents coups, réinsérer dans leur logique et leurs positions, dans leurs stratégies les évènements liés à la négociation et les valoriser : *"Les étudiants (...) constatent que les concessions du gouvernement sont importantes et qu'il convient de ne pas les sous-estimer"* (61), "L'UNEF publie cet échange de correspondances et en tire une première conclusion *"changement de ton, reprise de la consultation syndicale, retrait des menaces"*. Le 19 avril, l'UNEF est reçue par Saunier-Séité : *"pour l'UNEF, un préalable à toute négociation : le gouvernement doit surseoir à l'application"* (62). La coordination ne peut répondre que par une mise en garde *"En*

proposant de surseoir à l'application de la réforme, Saunier Séité s'adresse à ceux qui seraient susceptibles de se contenter d'amender la réforme" (63), tout en rejetant les mesures "d'exclusion" prônées par la minorité de la coordination. Les animateurs de la coordination peuvent écrire dans Rouge *"Les acquis de la lutte (...) non pas les misérables miettes que sert Saunier Séité pour appater les étudiants (...) mais l'autoorganisation et la démocratie du mouvement"* (64). La "gauche étudiante" également a pu élargir son audience "idéologique anti-capitaliste et anti-réformiste" tout comme les forces qui sont présentes dans le MAS, puisque, malgré leur position opposée à la négociation pendant le mouvement, elles ont une politique de présence dans les Conseils d'Université (de surcroît reliée à l'activité du SGEN-CFDT ATOS et enseignants) qui leur permet de jouer sur les possibilités de "résistance" locale à l'application de la réforme. C'est ainsi que s'explique le fait que la LCR, qui tire bien évidemment bénéfice immédiat de sa position dominante dans la coordination et la gestion du mouvement (mais en même temps assume de fait l'échec de la revendication d'abrogation de la réforme), puisqu'elle recrute de manière importante, se trouve contrainte de modifier rapidement l'orientation qui est la sienne depuis 1968, puisqu'elle opte pour le "tournant syndical" à l'été 1976, ce qui l'amènera à être confrontée de la "gestion" de mouvements de lutte ponctuels à la "gestion" d'une activité syndicale continue et d'aspects que - du dehors du syndicalisme - elle qualifiait de "réformiste", se trouvant notamment confrontée au problème, d'abord pratique, puis "théorique" de la négociation.

(52) Idem.

(53) Rapport B. HUVET, 63ème congrès UNEF renouveau, mai 1976.

(54) Motion 2 (minoritaire), coordination nationale de Toulouse, Grève générale de l'Université

(55) Rapport D. SIFFERT, 63ème congrès UNEF US, novembre 1976.

(56) Idem

(57) Idem

(58) R. MAURICE L'UNEF ou le pari étudiant, Ed. Sociales, p. 59/60.

(59) Id. p. 74

(60) Id. p. 75

(61) Déclaration du Bureau national de l'UNEF, 5 mai 1976.

(62) D. SIFFERT, rapport 63ème congrès UNEF US.

(63) Motion majoritaire, coordination nationale de Toulouse, Grève générale de l'Université

(64) Rouge spécial, avril-mai 1976.